



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 45071

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation grave qui règne actuellement en Afghanistan. De graves affrontements opposent les partisans du général Massoud, francophone et francophile, prônant un islam modéré aux Talibans, prônant un intégrisme musulman, proche des mollahs iraniens et du Pakistan. Les puissances occidentales ont laissé tacitement les Talibans prendre le pouvoir. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement français dans ce conflit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur la situation qui règne actuellement en Afghanistan et a souhaité obtenir des éclaircissements quant à la position du gouvernement français à l'égard de l'Afghanistan. S'agissant de la situation politique intérieure, le jeu incessant des alliances et contre-alliances confirme que l'option militaire ne peut pas être la solution au conflit. La crise afghane laisse en effet peser la menace d'une destabilisation de l'ensemble de la région. La France renouvelle ses appels au cessez-le-feu et au dialogue dans la perspective d'une réconciliation nationale. L'ensemble de la communauté internationale est désormais consciente que ce n'est que par la négociation, et non par le langage des armes, que les parties en conflit trouveront une solution d'entente équitable et respectueuse des intérêts de chacun. C'est la raison pour laquelle la France appelle de ses vœux la formation d'un gouvernement d'union nationale et n'entend prendre parti pour aucune des factions, ceci afin de peser d'un poids suffisant dans les négociations. Cette position a été notamment exprimée à l'occasion de la réunion convoquée le 18 novembre dernier à l'initiative du secrétaire général des Nations Unies, à laquelle la France avait été conviée. Son engagement se traduit par une participation active à la préparation d'une prochaine résolution de l'assemblée générale de l'ONU. Tout règlement de la question afghane suppose que les puissances régionales s'abstiennent de s'intégrer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Ceci est fondamental pour parvenir à la paix dans ce pays. Il suppose aussi que soient fermes les camps d'entraînement terroriste repartis sur le territoire afghan, et que soit aussi menée une lutte sans merci contre le trafic de drogue. La France demeure très préoccupée par les violations des droits de l'homme et par le sort réservé aux femmes, en regrettant vivement les violences dont a été victime le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Elle souhaite cependant poursuivre son aide humanitaire auprès de la population afghane, qui demeure la première victime des combats et dont l'aspiration à la paix est plus vive que jamais. Comme l'honorable parlementaire le sait, la France a toujours figure au premier rang des fournisseurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan. Un contact permanent est maintenu avec celles des ONG qui ont souhaité rester sur place. La France contribue au sein des Nations Unies comme de l'Union européenne à la poursuite de ces objectifs et apporte son soutien au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, qui a pour mission d'aider à l'engagement d'un processus politique et qui paraît le mieux placé pour agir en médiateur impartial dans la recherche d'une solution au conflit. Elle a présenté la candidature d'un Français à un poste d'adjoint au représentant spécial du secrétaire général. Elle se conforme au texte de la résolution 1076/96 du Conseil de sécurité de l'ONU, dont elle s'est portée co-auteur, et dont l'application contribuerait à ramener la paix en Afghanistan. L'Union européenne, dans une déclaration du 28

octobre 1996, a demandé à toutes les parties de rechercher un règlement pacifique par la négociation. Le ministre des affaires étrangères tient à assurer à l'honorable parlementaire que la France accorde la plus grande attention à l'évolution de la situation, et s'efforce d'agir positivement par tous les canaux possibles.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45071

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5846

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6852